

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 4 mars 2019 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : 23 février 2019

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire de séance : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Miche HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Sandrine MOIROUX a donné procuration à Laurent MONNET

Membres absents :

✓ Désignation du secrétaire de séance

Marie PAILLONCY est désignée secrétaire de séance.

Michel HABER est absent en début de conseil

✓ Approbation du compte rendu du conseil du 21 janvier 2019

Approuvé à l'unanimité des présents

Michel HABER est arrivé à 21h07

✓ Finances – Vote du Compte de Gestion 2018 – Délibération

Le Maire et l'adjoint aux finances présentent le compte de gestion 2018 réalisé par le trésorier municipal et le proposent au vote.

Vote : adopté à l'unanimité

✓ Finances – Vote du Compte Administratif 2018 - Délibération

Le Maire et l'adjoint aux finances présentent le compte administratif 2018. A l'issue de la présentation et des échanges, le Maire sort de la salle pour que les élus du conseil municipal débattent et procèdent au vote du compte administratif et du résultat 2018 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	506 886,05 €
DEPENSES	424 910,79 €
Soit un résultat excédentaire de :	81 975,26 €
Report exercice N-1	222 464,96 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE	304 440,22 €

INVESTISSEMENT	
RECETTES	302 943,46 €
DEPENSES	191 104,78 €
Soit un résultat excédentaire de	111 838,68 €
Report exercice N-1	- 85 916,36 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE	25 922,32 €

Vote : adopté à l'unanimité des présents

✓ **Finances – Affectation du Résultat 2018 - Délibération**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Affectation du résultat 2018			
		Résultat de l'exercice	81 975,26 €
		Résultat antérieur reporté	222 464,96 €
		Résultat à affecter	304 440,22 €
Affectation en réserve C/1068 en investissements :			49 710,89 €
De reporter en fonctionnement R002 :			254 729,33 €

Vote : adopté à l'unanimité

✓ **Tarifs Concessions cimetièrè - Délibération**

La Commission Cimetière constate que les tarifs des concessions funéraires proposés sur Alix datent de 2005 et sont les moins chers des communes environnantes.

La Commission Cimetière propose que le Conseil Municipal délibère pour la mise en application de nouveaux tarifs au cimetière communal, sur la base suivante (moyenne des communes environnantes) :

- En terrain concédé

	15 ans	30 ans
Simple (de 2 m ² à 2,50 m ²)	120 €	200 €
Double (de 4 m ² à 5 m ²)	240 €	400 €

Les personnes auxquelles une concession aurait été accordée à titre exceptionnel par M. le Maire, se verraient appliquer un tarif équivalent à celui proposé ci-avant, multiplié par 4.

En terrain concédé, les renouvellements de concession débutent à la fin d'échéance de la période précédente. Le tarif appliqué est celui en vigueur au jour de la demande de renouvellement.

Vote : adopté à l'unanimité

✓ **Personnel - Contrat d'Apprentissage**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de contrat d'apprentissage sur 2 ans à compter de la rentrée de septembre 2019 pour un poste aux services techniques – espaces verts.

Il est proposé de suivre la rémunération fixée par l'article 6222-26 du code du travail qui correspond à un pourcentage du smic en fonction de l'âge de l'apprenti.

Le conseil s'interroge sur l'opportunité de prendre un apprenti sur 2 ans, 1 an avant les prochaines élections municipales. La question se pose également de l'encadrement de l'apprenti (mineur), en cas d'absence de l'agent technique.

Avis : 8 contre, 1 abstention, 5 pour, le projet de recruter un apprenti.

✓ Point travaux en cours

L'espace cinéraire est terminé. Reste le sentier à réaliser autour du columbarium, cavurnes et jardin du souvenir.

Réflexion sur l'achat du sentier longeant le mur Sud du cimetière municipal afin de permettre aux engins d'accéder facilement à la partie Est du cimetière. Voir si un droit de passage est accordé ou possible. Renseignements à prendre.

SIVU de la Pray : La compétence des eaux pluviales urbaines est déléguée au syndicat. Un nouveau calcul plus précis de la participation financière de la commune est proposé par le syndicat. Ce nouveau calcul pénalisera les communes ayant un réseau d'eaux pluviales se déversant dans le réseau unitaire.

Le conseil prend acte de cette modification.

La VMC est en cours d'installation à la salle rurale.

Sur préconisation de l'Agence Technique Départementale du Rhône, les travaux suivant ont été entrepris :

- La signalétique pour sécuriser la sortie des véhicules au niveau du Château de Marzé a été réalisée. Il reste un marquage au sol à tracer.
- Pour abaisser la vitesse sur la rue Aymé CHALUS, des balises auto relevables J11 ont été installées sur l'ilot central.

Des autres aménagements de sécurité, stationnement et dos d'âne trapézoïdal, ont été proposés par l'Agence Technique Départementale du Rhône. Ils seront abordés prochainement en commission voirie.

✓ Commission Voirie

La commission sécurité routière, dans le but d'abaisser la vitesse dans le village, sera pilotée par la commission voirie.

Des comptages de véhicules et de vitesse ont été effectués en septembre 2018 au Nord de la RD 76 : environ 85 % des véhicules sont en excès de vitesse dans l'entrée du village. 95% le sont en sortie de village. Ceci représente au total (entrée et sortie) 19.000 excès de vitesses par semaine.

Sur cette base de calcul, ce n'est pas loin d'un million d'excès de vitesse par an. C'est inadmissible.

Monsieur le Maire s'appuiera donc sur ce comptage pour demander des contrôles de vitesse auprès de la gendarmerie.

La Commission Voirie se réunira le lundi 25 mars à 20h15 pour aborder les problèmes de sécurité routière.

Un parking supplémentaire au niveau de l'école sera prochainement réalisé.

✓ Questions diverses

- Mercredi 06 mars 2019 à 19h30 : Grand débat à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, destiné aux Elus, sur le thème de « L'organisation de l'Etat et de ses services publics »
- Permanence Bureau des élections – dimanche 26 mai 2019 : calendrier à faire au prochain conseil.
- Point sur le fleurissement : réunion avec les bénévoles. Le fleurissement va reprendre. La jardinière devant la bibliothèque sera faite par l'école. L'école maternelle participera peut être à une matinée avec les bénévoles pour l'aide à la plantation sur la place de la Mairie.

- Commission Agricole de Communauté de Communes :
 - o SIG Agricole : répertorier les zones en friches sur la commune.
 - o Des analyses sur les pesticides sont en cours.
 - o Mercredi 10 avril 2019 / 18h30 - 20h30 : domaine des Communes. Forum sur le Thème de l'agriculture
 - Une réflexion est en cours sur le tarif des photocopies.
 - L'ADMR prévoit des nouveaux cours sur les tablettes numériques : ALIX se propose d'accueillir ces cours le jeudi après-midi à partir de septembre 2019.
 - La Roue va faire des vidéos sur le patrimoine. Demande d'autorisation pour faire passer un drone pour survoler l'Hôpital, et le village.
 - Avenir de l'Hôpital : depuis septembre nous étions en attente de la prise de poste de la nouvelle Directrice de l'hôpital Nord-Ouest. Le Sous-Préfet a été interpellé en février à ce sujet. Des courriers vont être faits par la Mairie aux HCL et à l'hôpital Nord-Ouest.
 - OAP rue Amé CHALUS : le permis d'aménager et le permis de construire ont été délivrés. Arcade entame une pré-commercialisation. Dès que 40% des logements seront réservés, ils commenceront les travaux. Travaux estimés à 1 an avec un début de construction vers le mois de septembre 2019.
 - Prochaine réunion de la Commission Finances - préparation du budget 2019 : mardi 19 mars 2019 à 19h00
- ✓ **Date du prochain conseil municipal :**

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 01 avril 2019 à 20h30.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h30.

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

La secrétaire de séance
Marie PAILLONCY

Le Maire
Pascal LEBRUN

